



Direction générale des services
Direction des affaires juridiques et institutionnelles

**Extrait des délibérations
du Conseil d'Administration de l'Université Grenoble Alpes
Séance du mardi 16 décembre 2025**

N° 8 – D. 16.12.2025

L'an deux mil vingt-cinq, le seize décembre à neuf heures, le conseil d'administration de l'Université Grenoble Alpes était rassemblé en séance plénière sous la présidence de Monsieur Yassine LAKHNECH, président de l'Université Grenoble Alpes.

Point à l'ordre du jour :

4.3. Dossier d'expertise pour le projet CPER intéressant la construction d'un bâtiment mutualisé sur le campus Briffaut – Valence

Membres présents : LAKHNECH Yassine, BARRIERE Florian, GAUSSIER Éric, PLANUS Emmanuelle, PODEVIN Florence, PROTASSOV Konstantin, THIBAUT Pierre, ADAM Véronique, DANJEAN Vincent, JANIN Rémi, MANDIL Guillaume, MONDET Julie, CANTAROGLOU Frédéric, FIBRANE Ahmed, FORESTIER Gérard, MATTMANN Patricia, VAN DER HEIJDE Caroline, BERGOT Anouk, DOULAT Léonce, LABRECHE Samara, TASSIGNY Axel, TARGE Boris, BOLZE Catherine, TRONTIN-BERTHAUD Sophie, DESPREZ Frédéric, COLL Jean-Luc, BOISTARD Pascal, FEIGNIER Bruno, MAÛR Anne-Marie, SIMIAND Marie-Christine.

Membres représentés : GERRY-VERNIERES Stéphane (donne procuration à GAUSSIER Éric), SAMUEL Karine (donne procuration à PROTASSOV Konstantin), BERNARD Marie-Julie (donne procuration à TASSIGNY Axel), QUINTON Jean-Charles (donne procuration à BARRIERE Florian), WEST Caroline (donne procuration à JANIN Rémi), DELABALLE Anne (donne procuration à MANDIL Guillaume), DUJEU Ambre (donne procuration à PODEVIN Florence), GUILLERMIN Amandine (donne procuration à VAN DER HEIJDE Caroline), SAKPA Samuel (donne procuration à DESPREZ Frédéric), DARAGON Nicolas (donne procuration à BOLZE Catherine), DASTARAC Marie (donne procuration à SIMIAND Marie-Christine), FIBRANE Ahmed (donne procuration à DANJEAN Vincent).

Membre excusé : MADRENNES Jacqueline.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Vu le passage en commission permanente le 4 décembre 2025,

Considérant que ce projet bénéficie d'un financement CPER XV de l'Etat, de la Région et du Département de la Drôme, à hauteur de 12,5 M€ (9,3 M€ initial + 3,2 M€ crédits « Rovaltain »), complété de 300 k€ de fonds propres UGA ;

Considérant que ce projet consiste en la construction d'un nouveau bâtiment sur le campus Briffaut ainsi qu'en la réhabilitation d'espaces existants au sein des bâtiments Briffaut, pour accueillir des locaux pédagogiques, des locaux administratifs et des services aux étudiants, notamment un *learning-center* ;

Considérant le dossier d'expertise pour le projet CPER intéressant la construction d'un bâtiment mutualisé sur le campus Briffaut – Valence en annexe ;

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver le dossier d'expertise pour le projet CPER intéressant la construction d'un bâtiment mutualisé sur le campus Briffaut – Valence en annexe.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Membres présents	29
Membres représentés	12
Nombre de votants	41
Voix favorables	41
Voix défavorable	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le dossier d'expertise pour le projet CPER intéressant la construction d'un bâtiment mutualisé sur le campus Briffaut – Valence en annexe.

Publié le : 18/12/2025
Transmis au Rectorat le : 18/12/2025

Fait à Saint-Martin-d'Hères, le 16 décembre 2025

Pour le Président et par délégation,

La directrice générale des services,
Bénédicte CORVAISIER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

DOSSIER D'EXPERTISE

Analyse multi critère objective
Valence - Briffaut Commun

—
Novembre 2025



Table des matières

1.	Contextes, objectifs et projet retenu	4
1.1	Contexte de l'opération	4
a)	Contexte réglementaire, le cas échéant	4
b)	Stratégies de l'État.....	4
c)	Stratégies locales : politique de site	5
d)	Stratégie du porteur de projet.....	5
1.2	Présentation générale de l'opération	8
1.3	Objectifs de l'opération.....	12
a)	Objectifs fonctionnels.....	12
b)	Objectifs architecturaux	13
c)	Objectifs énergétiques et environnementaux.....	13
d)	Objectifs exploitation maintenance.....	15
1.4	Données juridiques	17
2.	Situation actuelle	17
2.1	Panorama de l'existant.....	17
2.2	Difficulté et inadaptations des locaux actuels	24
2.3	La situation future du site sans projet	25
3.	Présentation des différents scénarios étudiés.....	26
3.1	Le scénario non retenu	26
3.2	Le scénario privilégié.....	27
a)	Présentation du scénario privilégié et argumentaire	27
b)	Dimensionnement du projet.....	29
c)	Performances techniques spécifiques	32
d)	Traitement des réseaux & branchements	32
3.3	Synthèse de l'ensemble des scénarios (y compris l'option de référence)	33
3.4	Procédure, risques, données financières, conduite du scénario privilégié.....	34
a)	Choix du mode de réalisation et de la procédure.....	34
b)	Analyse des risques.....	35
3.5	Coûts et soutenabilité du projet	38
a)	Coûts du projet	38
b)	Financement du projet	41
c)	Déclaration de soutenabilité.....	41
3.6	Organisation de la conduite de projet	42
a)	Modalités de la conduite de projet.....	42

b) Organisation de la maîtrise d'ouvrage.....	43
c) Principes d'organisation	43
d) Prestations en régie	43
e) Prestations externalisées.....	44
3.7 Planning prévisionnel de l'opération	44
4. Annexes.....	45



1. Contextes, objectifs et projet retenu

1.1 Contexte de l'opération

a) Contexte réglementaire, le cas échéant

Le projet Briffaut Commun a été inscrit au XVème CPER 2021-27 au titre du volet enseignement supérieur de l'académie de Grenoble.

Le projet est soumis à la procédure d'expertise immobilière décrite par la circulaire du 16 juillet 2020. Il est réalisé conformément à la circulaire n°2015-146 du 16 juillet 2020 relative à la procédure d'expertise des opérations immobilières des établissements relevant du Ministère en charge de l'Enseignement Supérieur. Ce dossier respecte le cadre défini au guide de constitution du dossier d'expertise annexé à la circulaire.

Le présent document constitue le dossier d'expertise du projet de Briffaut Commun, à Valence, de l'Université Grenoble Alpes.

b) Stratégies de l'État

L'opération s'inscrit dans les orientations spécifiées par le ministère de L'ESRI pour le CPER XV (2021-2027) notamment la thématique des campus durables.

Le projet Briffaut Commun Valence s'inscrit pleinement dans la stratégie immobilière de l'État en matière d'enseignement supérieur et de recherche, en répondant aux priorités suivantes :

- 1) Soutien à la qualité des infrastructures pédagogiques et de recherche** : L'amélioration des équipements immobiliers dédiés à l'enseignement supérieur figure parmi les objectifs stratégiques de l'État. En modernisant une infrastructure essentielle à l'enseignement et à la recherche en génie civil, ce projet contribue directement à l'attractivité et à l'excellence académique de l'Université Grenoble Alpes.
- 2) Inscription dans le cadre du CPER** : L'intégration du projet au XVème Contrat de Plan État-Région (2021-2027) dans le volet enseignement supérieur de l'académie de Grenoble reflète une volonté de coordonner les investissements publics en cohérence avec les priorités nationales et territoriales. Ce cadre garantit une planification stratégique, une mobilisation de ressources appropriée et un alignement avec les besoins locaux en matière de formation et d'innovation.
- 3) Rationalisation et optimisation du patrimoine immobilier de l'État** : Conformément à la stratégie immobilière de l'État, le projet de réhabilitation vise à privilégier la rénovation des infrastructures existantes. Cela s'inscrit dans une logique de durabilité et de maîtrise des coûts, tout en permettant d'atteindre des standards modernes de fonctionnalité et d'efficacité énergétique.
- 4) Transition écologique et énergétique** : le projet intègre les objectifs de la stratégie nationale bas carbone (SNBC) et vise une performance énergétique optimale grâce à l'isolation, aux énergies renouvelables (photovoltaïque et à la rénovation thermique).
- 5) Respect des procédures d'expertise immobilière** : En étant soumis à l'expertise immobilière selon les dispositions de la circulaire du 16 juillet 2020, le projet garantit une gestion rigoureuse des fonds publics, une évaluation approfondie de la faisabilité et des impacts, et une conformité avec les orientations stratégiques définies pour le patrimoine immobilier public.

c) Stratégies locales : politique de site

Le projet s'aligne également avec l'axe stratégique du Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI) 2022-2028 de la région Auvergne Rhône-Alpes, intitulé « Région de l'ancrage territorial et du rayonnement international ». Une des priorités est de garantir la réussite des étudiants en favorisant un cadre propice à l'apprentissage et au développement personnel. Cela inclut :

- La modernisation, l'adaptation et l'attractivité des campus : Investir dans la rénovation et la construction de bâtiments universitaires modernes et adaptés aux besoins des étudiants.
- La réhabilitation des infrastructures immobilières : Inclure la rénovation énergétique, le développement de campus durables, et l'optimisation des surfaces disponibles pour améliorer l'efficacité des infrastructures.
- La facilitation de la transition numérique : Intégrer les nouvelles technologies dans les programmes de formation.

d) Stratégie du porteur de projet

La stratégie immobilière de l'Université Grenoble Alpes (UGA) s'aligne étroitement sur les orientations fixées par sa tutelle et la Direction Immobilière de l'État (DIE), tout en répondant à ses propres ambitions de développement. L'UGA adopte une approche proactive pour assurer l'entretien, la rénovation, et l'optimisation de ses infrastructures. Cette démarche s'inscrit dans une logique de gestion responsable visant à garantir la durabilité du patrimoine immobilier, tout en le rendant fonctionnel et adapté aux besoins évolutifs des étudiants, des enseignants et du personnel administratif.

En investissant dans la modernisation et l'amélioration de ses installations, l'UGA contribue non seulement à la préservation des biens publics, mais crée également un environnement propice à l'enseignement, à la recherche et à l'innovation.

En investissant dans la modernisation de ses installations, l'UGA cherche à concilier les objectifs nationaux et ses priorités locales :

- **Offrir des conditions optimales d'enseignement et de recherche**, en améliorant la qualité des locaux et des équipements.
- **Adapter les espaces à l'évolution des pratiques de travail et d'apprentissage**, en créant des environnements flexibles et fonctionnels.
- **Soutenir la transition écologique**, en intégrant des mesures de sobriété énergétique et en adoptant des pratiques responsables dans la gestion des bâtiments.
- **Rationaliser l'utilisation des surfaces**, conformément au ratio cible de 16 m² par occupant pour les espaces administratifs, fixé par la DIE.
- **Réduire les coûts d'exploitation**, grâce à une meilleure efficacité énergétique et à une gestion optimisée.

Pour répondre à ces enjeux et intégrer les priorités identifiées dans le diagnostic de son parc immobilier, l'UGA a structuré sa politique immobilière autour de six axes stratégiques majeurs et guider ainsi sa stratégie patrimoniale et stratégie d'intervention à horizon 5 ans dans le cadre de son Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière (SPSI) 2024-2029, transmis pour instruction aux services de l'Etat début 2025.



Axe n°1

Soutenir l'évolution des activités de l'UGA par une **réponse immobilière adaptée** et offrir des conditions de travail et d'étude favorisant le bien-être et la coopération

Axe n°2

Remettre à niveau le patrimoine et assurer son bon entretien pour garantir une continuité d'activité, et mettre en œuvre les obligations réglementaires pour sécuriser les biens et les personnes.

Axe n°3

Poursuivre et accélérer les efforts engagés en matière de **transformation écologique** par l'atténuation de l'impact du parc immobilier et son adaptation aux phénomènes climatiques extrêmes

Axe n°4

Optimiser le parc immobilier en maîtrisant les dépenses associées et en capitalisant sur les opportunités qu'il offre

Axe n°5

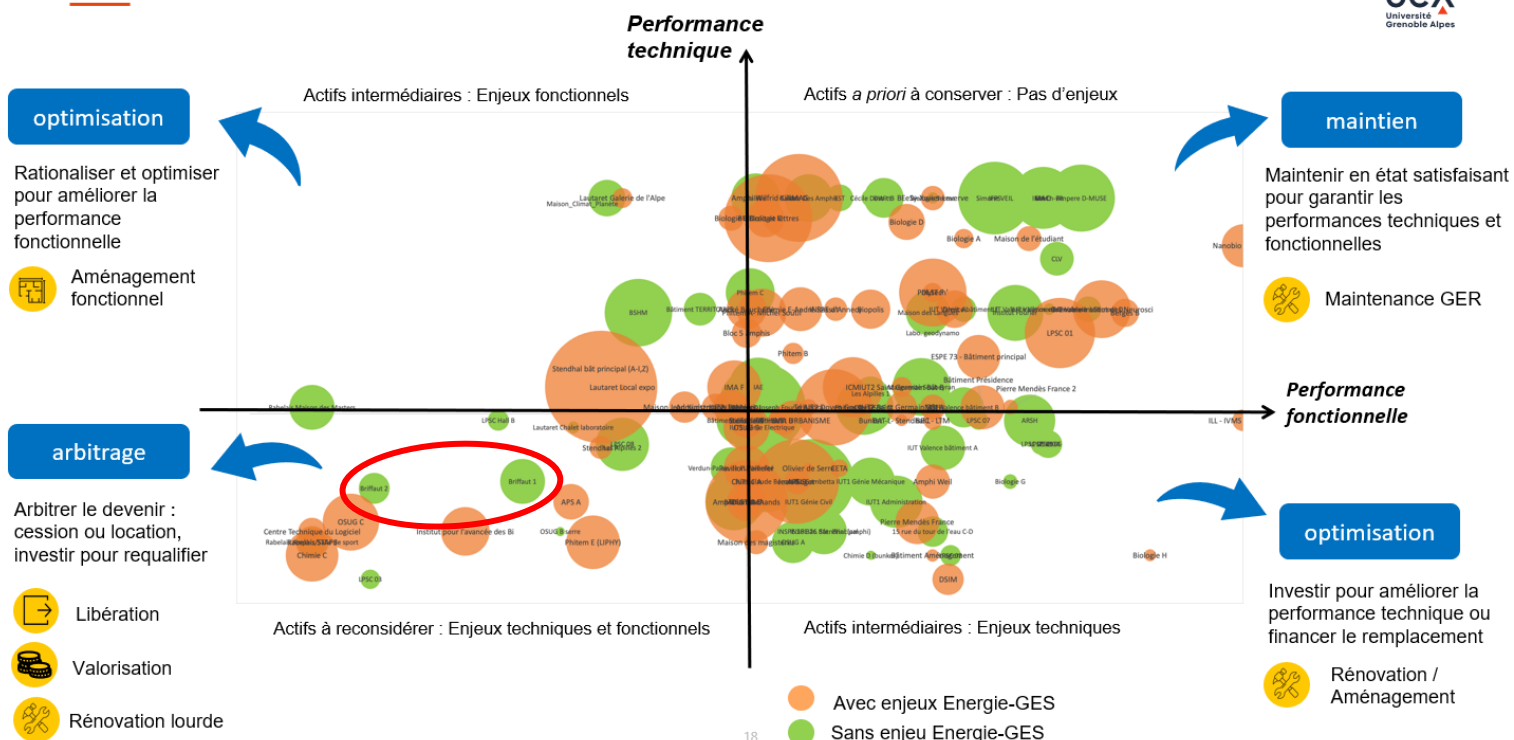
Améliorer le pilotage, la gestion du parc immobilier et la **qualité de service** par la poursuite de la professionnalisation de la fonction immobilière (compétences, outils, méthodes, gestion des données, etc.)

Axe n°6

Soutenir la **transition numérique** du parc immobilier

S'appuyant sur un travail de segmentation du patrimoine selon des axes de performance techniques, de performance d'usage et d'identification des enjeux majeurs en termes de performance énergétique et impact GES, l'UGA a identifié dans ce cadre les bâtiments à traiter prioritairement au travers de ses politiques patrimoniales et d'intervention.

Du diagnostic aux stratégies patrimoniale et d'intervention



Segmentation générale du patrimoine UGA, avec les bâtiments Briffaut A et B entourés en rouge

L'UGA suit une politique patrimoniale se déclinant en différentes actions de rénovations et réhabilitations thermiques, d'aménagement fonctionnel, de libération et de valorisation.

En termes de politique d'intervention, elle projette également diverses opérations de maintien des bâtiments en bon état :

- Réaliser des opérations de rénovations globales (remise à niveau) permettant d'agir sur l'ensemble des axes (technique, réglementaire, énergétique et environnemental) face à un patrimoine vieillissant ;
- Poursuite des opérations d'intervention pour améliorer l'empreinte environnementale du parc immobilier, et l'adapter aux changements climatiques extrêmes, en complément des opérations de rénovations globales ;
- Finalisation de la mise en accessibilité et poursuite de la mise en sécurité des bâtiments ;
- Anticiper des situations de remise en état par la mise en place de provisions GER permettant de traiter l'ensemble des actions de renouvellement et poursuivre l'adoption de bouquets d'interventions programmées.

Avec ses implantations au sein de la ville de Valence et en Ardèche, le Campus UGA Valence Drôme Ardèche est le plus grand campus délocalisé d'une université métropolitaine en France. Fort de près de 5400 étudiant(e)s dont 4100 environ sur la ville de Valence, il propose des formations de niveau licence, master et doctorat au sein d'une quinzaine de composantes. Il offre la possibilité aux étudiant(e)s de suivre des formations générales, technologiques et professionnelles, en formation initiale, comme en formation continue, en cycle classique, comme en alternance.

Du diplôme d'accès aux études supérieures (DAEU) au Master 2, en passant par des BUT, des licences générales et professionnelles et deux diplômes d'ingénieur, la diversité des formations proposées sur Valence embrasse le champ des arts du spectacle, du droit, de l'économie, de la gestion, des lettres, des langues, du sport, des sciences et technologies (biologie, chimie, mathématiques, mécanique, informatique et physique), du professorat ou encore des sciences de l'ingénieur.

À Valence, l'enseignement supérieur est dispensé sur trois pôles universitaires : Briffaut (Valence le haut), Latour Maubourg et l'INSPE 26 (tous deux en centre-ville).

Huit structures et services de l'UGA se situent sur le site Briffaut :

- Le Département de Sciences Drôme-Ardèche, UGA
- Grenoble INP- Ecole nationale supérieure en informatique, systèmes avancés et réseaux (Esisar), UGA
- Prépa des INP-Valence (Groupe INP)
- Institut universitaire de technologie (IUT) de Valence, UGA
- Grenoble IAE -INP, la graduate school of management de Grenoble INP, UGA
- Service universitaire des activités physiques et sportives (SUAPS)
- Services informatique, maintenance, logistique et reprographie, antennes valentinoise des DGD PAT et DGDSI de l'UGA
- Une permanence ISSO – International students and Scholars Office

L'opération « site Briffaut dont STAPS », redéploiement des enseignements du site Rabelais vers le site Briffaut, inscrite au CPER XIV (2015-2020) a permis le transfert sur le campus de Briffaut (suite à la fermeture du site Rabelais de 7 000 m²) des formations STAPS, du master d'ingénierie nucléaire et d'autres formations (licences pro). Cela concerne les espaces pédagogiques et administratifs. A noter que ce transfert s'est traduit par une perte de 5 000 m².

Objectifs du projet :

- Compenser une partie des espaces de formation perdus en dehors du Campus Briffaut et offrir les espaces pédagogiques qui font défaut
- Absorber en partie la croissance prévue des effectifs des composantes. :
 - o Doublement du master ingénierie nucléaire (conditionné par l'AMI CMA nucléaire, France 2030),
 - o Développement de formations ou de parcours nouveaux :
 - Parcours préparatoire au professorat des écoles en licence STAPS, prochainement absorbé dans la LPE),
 - DEUST (Diplôme d'Études Universitaires Scientifiques et Techniques) mention AGAPSC (Animation et Gestion des Activités Physiques, Sportives et Culturelles) parcours Football
 - Projet d'ouverture à la rentrée 2026 d'une licence pro de pharmacie, parcours Herboristerie pratique : Conseil, qualité et sécurité des usages
 - Possible accroissement des effectifs de L1 en santé (réforme LAS/PASS)
- Regrouper une partie des services de l'UGA, DGD PAT et DSI, pour une plus grande efficacité et des meilleures conditions de travail.
- Assurer des permanences des services mutualisés auprès des étudiants : santé, orientation et insertion professionnelle, culture, pépète Ozer, bibliothèque universitaire.
- Proposer des espaces de vie étudiante pour l'ensemble du Campus Briffaut.

1.2 Présentation générale de l'opération

L'opération globale comprend la construction d'un bâtiment neuf mutualisé « Briffaut Commun » d'environ 2 000 m² de SDP, qui accueillera notamment un learning center, des espaces de vie étudiante et des espaces à destination du master Ingénierie Nucléaire ainsi que la réhabilitation partielle de deux bâtiments existants, Briffaut A et B, occupés par le DSDA (Département Sciences Drôme-Ardèche).

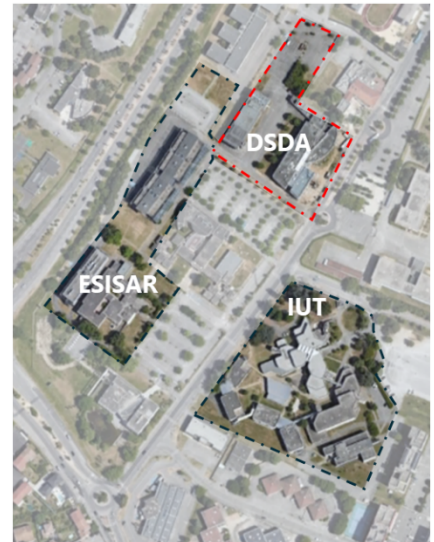
Le présent dossier d'expertise se concentre sur les surfaces réhabilitées dans le cadre des scénarios comparatifs de coût global.

NB : les bâtiments Briffaut 1 et 2 ont été récemment renommés en A et B. La modification n'étant pas encore effective sur Chorus, les deux dénominations coexistent au sein des bases de données patrimoniales de la DIE (RT et OAD-ESR) et internes à l'UGA.

Localisation

- Situation
 - L'UGA est présente sur 3 sites à Valence : Latour-Maubourg, Briffaut et l'INSPE.
 - Le site de Briffaut, s'étend sur deux ensembles parcellaires d'une superficie de 5 ha.
 - Le site de Briffaut est situé au 38 rue Barthélemy de Laffemas, 26000 Valence

- Accès
 - Le campus de Briffaut est accessible depuis le centre-ville de Grenoble en transport en commun : 11 lignes de bus se situent à proximité.
 - Il bénéficie également d'une accessibilité aisée en voiture (proximité du périphérique de Valence N7).



Contexte de l'opération :

Le bâtiment Briffaut A a fait l'objet d'une rénovation partielle dans le cadre du CPER XIV. Les travaux, livrés au printemps 2023, visaient à compenser les surfaces perdues lors de la fermeture du site Rabelais.

Pour cela, les travaux suivants ont été réalisés dans le cadre du CPER XIV :

- Extension de 900 m² SDP de Briffaut A, compensant en partie les surfaces perdues pour l'accueil des fonctions du site de Rabelais avec optimisation des espaces
- Adaptation et rénovation de 600 m² SDP de Briffaut A afin d'optimiser les fonctions existantes par un jeu de mutualisation des locaux

Dans le cadre du CPER XV, il y a lieu de compléter ces travaux notamment pour :

- Compenser partiellement la perte de surfaces induite par la libération du site Rabelais, en complément des surfaces déjà recrées au CPER XIV, sans toutefois les retrouver en intégralité
- Palier la vétusté et/ou la non-conformité de certains espaces, en requalifier d'autres et apporter des espaces spécifiques type learning centre ou salle de danse
- Absorber la croissance prévue des effectifs : Master Ingénierie Nucléaire (MIN), le DEUST mention AGAPSC parcours Football, le parcours d'accès spécifique santé (PASS) et la licence accès santé (LAS), ainsi que la nouvelle licence pro herboristerie.
- Regrouper une partie des effectifs de l'UGA
- Proposer des espaces de vie étudiante sur le campus Briffaut
- Améliorer la performance énergétique des locaux existants et prolonger la rénovation du système de chauffage et le traitement du renouvellement d'air pour mise en conformité et amélioration de la qualité de l'air intérieur et du confort des usagers.

Contexte foncier – Urbanisme et servitudes – Inscription dans le paysage urbain et le territoire

▪ Cadastre

Les parcelles foncières sur lesquelles sont implantés les composantes sont propriété de l'Etat, du ministère de l'Enseignement supérieur et affectées à l'UGA ou à Grenoble INP – ESISAR, UGA.

- Bâtiments présentant un intérêt patrimonial – hors du futur périmètre du Site Patrimonial Remarquable (SPR) : Bâtiment Briffaut A (DSDA) et Bâtiment 1 ESISAR
- Archéologie : non concerné



Vue aérienne des deux bâtiments Briffaut A et B



Vue du bâtiment Briffaut B depuis le parking



Vue du bâtiment Briffaut A (et son extension à gauche) depuis la rue Barthélemy de Laffemas

Description de l'opération

L'opération globale comprend la construction d'un bâtiment neuf mutualisé « Briffaut Commun » d'environ 2 000 m² de SDP qui accueillera notamment un learning center, des espaces administratifs et de vie étudiante et des espaces de formation à destination du master Ingénierie Nucléaire, ainsi que la réhabilitation partielle de deux bâtiments existants, Briffaut A et B, occupés par le DSDA (Département Sciences Drôme-Ardèche).

En réhabilitation de ces deux bâtiments, le projet prévoit :

- Le traitement thermique et hygiénique des trois amphithéâtres (systèmes et enveloppe)
- Des travaux de restructuration et de densification, avec notamment la création d'un escalier extérieur de secours permettant d'évacuer tous les étages du bâtiment Briffaut A, et donc

d'augmenter les effectifs accueillis au R+2 notamment, jusqu'ici contraints en deçà de la capacité maximale des salles de l'étage.

- L'anticipation du raccordement au réseau de chauffage urbain de Valence

Services concernés par le projet

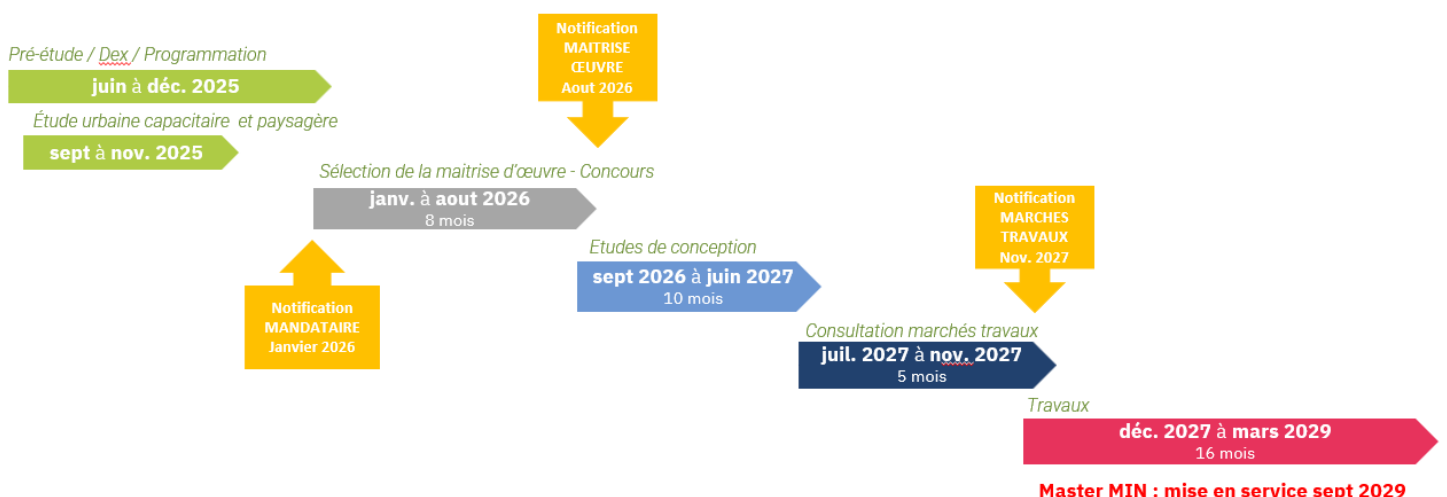
Les espaces mutualisés créés dans le cadre de ce projet seront à destination du DSDA, de Grenoble INP-ESISAR, UGA, de l'IUT de Valence-UGA et de Grenoble IAE-INP, UGA. Toutefois, seuls les bâtiments du DSDA seront impactés par les travaux.

Echéance de l'opération envisagée

Hypothèse de montage : **loi MOP**

- Etudes de programmation : juin à déc. 2025
- Passation des contrats / concours : janv. à aout 2026
- Notification MOE : Aout 2026
- Etudes de conception / dépôt du PC : sept 2026 à juin 2027
- Consultation marché de travaux : juil. 2027 à nov. 2027
- Notification marché de travaux : nov. 2027

Réalisation des travaux : déc. 2027 à mars 2029



1.3 Objectifs de l'opération

a) Objectifs fonctionnels

Construction d'un bâtiment mutualisé « Briffaut Commun »

- Création d'espaces pédagogiques mutualisés avec accès prioritaire pour le master IN : Construction d'un amphithéâtre 90 places + 3 salles de TD et 2 de TP informatique
- Création d'un Learning center : avec des horaires d'ouverture élargis, dimensionné pour le fonds commun BURP, DSDA et potentiel pour fonds INSPE 26 et l'IUT de Valence-UGA.
- Création d'espaces dédiés à la vie étudiante.

Trois implantations possibles étudiées :

Emprise n°2 scenario privilégié



Emprise n°1 scenario alternatif

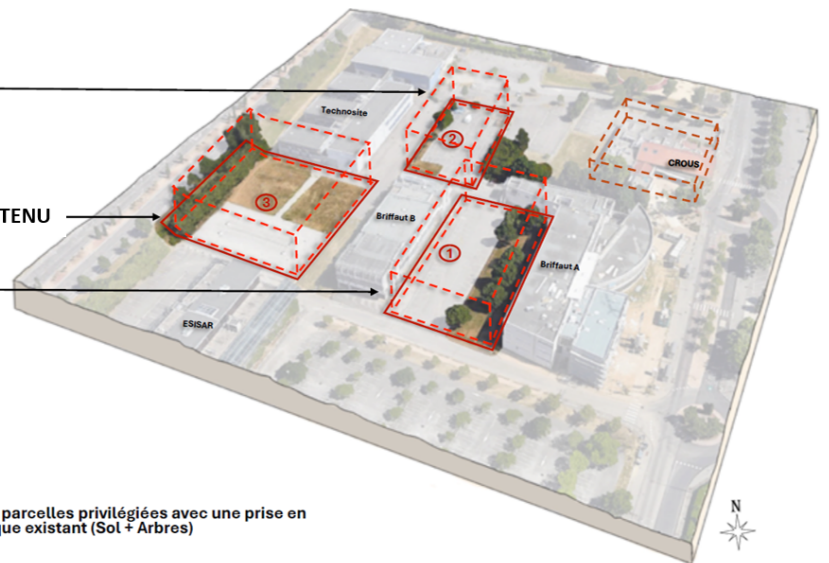


② Le parking de l'UGA
SCENARIO PRIVILEGIE

③ Le parking INP, NON RETENU

① Cours Briffaut
SCENARIO
ALTERNATIF

Emprise maximale sur les trois parcelles privilégiées avec une prise en compte du patrimoine écologique existant (Sol + Arbres)



Densification Briffaut A

- Mutualisation et remise en état des locaux pédagogiques :
 - un amphithéâtre de 130 places présent dans Briffaut A sera accessible prioritairement par le master IN.
 - 2 nouvelles salles de TD aménagées dans Briffaut A à destination de toutes les composantes
- Création d'un escalier de secours pour densification du 2ème étage (+100 places)
- Ratio cible entre 16 et 18 m² SUB/résident pour les locaux tertiaires
- Création d'une salle de danse dans Briffaut A : accès badgé mais non indépendant.

b) Objectifs architecturaux

Les objectifs de ce projet sont autant urbains qu'architecturaux. Ils s'intègrent à la fois dans la mise en cohérence des espaces urbains de la ville de Valence et de l'agglomération Valence Romans Agglo : gestion cohérente des externalités, transports, restauration, logements, proximité avec les espaces économiques et technologiques de la ville.

L'ambition de ce projet est surtout de « **faire campus** », afin de doter celui-ci d'une centralité qui n'a jamais réellement existée pour la vie étudiante.

Le projet permettra également de redonner une place prioritaire aux piétons et cyclistes sur le site.

c) Objectifs énergétiques et environnementaux

Amélioration du confort Briffaut A et B : Amélioration de la Qualité d'air intérieure (QAI) et de la performance énergétique des 3 amphithéâtres du DSDA (2 de 130 places dans Briffaut A et 1 de 250 places dans Briffaut B) et de l'aile Nord de Briffaut A.

De manière générale, l'UGA impose certaines prescriptions et ambitions environnementales dans le cadre de ses opérations de restructuration :

- **Maîtrise et diminution de la consommation énergétique** : mise en œuvre de mesures telles que le remplacement des menuiseries, l'amélioration de l'étanchéité à l'air, l'installation de systèmes de ventilation double flux, l'isolation de l'enveloppe du bâtiment, le contrôle et la gestion efficace du chauffage, ainsi que la promotion de la sobriété énergétique.

- **Raccordement au chauffage urbain** : favoriser l'utilisation de réseaux de chaleur urbains pour une énergie plus durable et moins émettrice de gaz à effet de serre.

- **Amélioration du confort estival** : mettre en place des protections solaires et des systèmes de rafraîchissement passif pour assurer un confort thermique optimal durant les périodes chaudes.

- **Utilisation de matériaux bas carbone** : privilégier l'emploi de matériaux à faible impact environnemental tels que des charpentes en bois et des isolants biosourcés.

- **Chantier propre et gestion des nuisances** : s'engager à réduire les nuisances liées aux travaux en adoptant des pratiques respectueuses de l'environnement et en assurant une gestion efficace des déchets de chantier.

- **Densification de l'usage** : optimiser l'utilisation des espaces pour réduire l'empreinte immobilière tout en répondant aux besoins des usagers, ce qui contribue à une meilleure efficacité énergétique et à la préservation des ressources.

Ces orientations témoignent de l'engagement de l'UGA en faveur de la transition écologique, en alignant ses projets immobiliers sur des standards environnementaux élevés afin de contribuer activement à la préservation de l'environnement et au développement durable.

Les performances des équipements mis en œuvre dans les bâtiments existants respecteront les dispositions de la Réglementation Thermique Existant et son arrêté du 13 juin 2008. Les performances envisagées dépasseront les exigences minimales décrites dans l'arrêté et il sera recherché un niveau de performance permettant une éligibilité aux Certificats d'Economie d'Energie pour les opérations standardisées suivantes :

Fiche standardisée	Descriptif
BAT-EN-102	Isolation des murs
BAT-EN-104	Fenêtre avec vitrage isolant
BAT-TH-125	Ventilation mécanique simple flux
BAT-TH-126	Ventilation mécanique double flux
BAT-TH-116	Système de Gestion Technique du Bâtiment

L'opération de réhabilitation se voudra vertueuse au niveau environnemental et sanitaire :

- Définition d'un taux minimal de recours à des matériaux Bas Carbone
- Dépose sélective d'équipements permettant leur réemploi
- Limitation et tri des déchets en phase Chantier
- Amélioration de la qualité d'air intérieur par la mise en place d'une ventilation mécanique double flux et des choix de matériaux peu émetteurs en COV

- Amélioration du confort estival des occupants par la mise en place de protections solaires adaptées et vitrages performants
- Valorisation des urines en engrais agricole, via le projet Factopi

Les actions envisagées en phase avec les objectifs ci-dessus sont les suivantes :

- Isolation thermique des façades ;
- Remplacement de menuiseries extérieures et protections solaires ;
- Mise en œuvre de ventilation mécanique simple et double flux ;
- Mise en œuvre d'une supervision des nouvelles installations ;
- Mise en œuvre de relamping LED lors des opérations de rénovation intérieure ;
- Récupération des urines et stockage dans une cuve enterrée accessible.

d) Objectifs exploitation maintenance

Maintenabilité et coût global :

L'Exploitation-Maintenance future des ouvrages projetés est une préoccupation majeure de la maîtrise d'ouvrage. Ainsi, il sera demandé au titulaire du marché de procéder à une conception permettant de faciliter les prestations d'exploitation-maintenance.

A ce titre, il conviendra d'assurer la maintenabilité des ouvrages, combinaison des critères suivants :

- L'accessibilité des installations et des composants ;
- La démontabilité des éléments, sans détérioration ;
- Le repérage des installations de répartition et de coupure ;
- L'interchangeabilité et standardisation des composants ;
- La fiabilité et la disponibilité des équipements ;
- La durabilité des équipements ;
- La facilité et la sécurité d'intervention.

La maintenabilité présente :

- **Un aspect économique** : la rentabilité comparée de solutions fondées sur l'étude de leur coût global, faisant intervenir les coûts d'exploitation et de maintenance au même titre que les coûts d'investissement et les consommations ;
- **Un aspect pratique** : la maintenabilité proprement dite fait intervenir l'accessibilité, la démontabilité (démontage aisé), la qualité du repérage, l'interchangeabilité et la standardisation des composants, la facilité et la sécurité des interventions ;
- **Un aspect technique, lié à la recherche de longévité** : la cohérence doit être recherchée entre les durées de vie des équipements et un objectif de longévité de l'ouvrage.

Les contraintes de fonctionnement, d'exploitation et de maintenance des ouvrages doivent être intégrées dès l'esquisse du projet. L'opération doit être conçue selon une logique d'optimisation du coût global. Celui-ci correspond à la somme du coût d'investissement et des coûts différés du projet sur toute la durée de vie du bâtiment. Cette réflexion est à la fois qualitative (notamment vis-à-vis de la qualité de service et d'usage du bâtiment et de certains choix constructifs) et quantitative (coûts d'exploitation/maintenance de l'ouvrage).

Cette démarche s'inscrit dans une approche générale de développement durable. Dans ce cadre, il est ainsi demandé aux concepteurs de :

- Privilégier des choix techniques permettant de rechercher un bon état de l'ensemble de l'ouvrage pendant et au-delà de 30 ans, dans des hypothèses normales d'exploitation et de maintenance,
- Garantir la durabilité des différents constituants du bâtiment, en adaptant les prestations aux conditions spécifiques d'utilisation,
- Réduire les coûts de maintenance liés aux choix de principe, tout en maintenant un excellent niveau de qualité et de continuité de service,
- Limiter le coût d'investissement par une optimisation des choix concernant les options fonctionnelles, les matériaux, les principes constructifs, techniques et les équipements.
- Prévoir toutes les conditions d'accès aux éléments à maintenir et entretenir dans le respect de la sécurité des travailleurs.

Les nombres de références et les nombres de produits différents devront être limités au maximum. Les matériels courants comme les équipements électriques, la robinetterie et la quincaillerie doivent être standardisés autant que possible sur l'ensemble du site.

L'accessibilité, la démontabilité et la sécurité des interventions sur les matériels les plus importants nécessitent la prise en compte dès la conception des possibilités de manutention et d'accrochage conformes à la réglementation et aux normes en vigueur.

Les éléments susceptibles de subir des dégradations doivent pouvoir être remplacés rapidement, sans que l'intervention ne nuise à la performance d'origine ou à l'activité du site, l'intervention étant par ailleurs limitée aux secteurs dégradés.

L'accessibilité à l'ensemble des organes techniques doit être assurée en particulier par les éléments de mise en œuvre suivants :

- Accessibilité aux organes de commande ou de contrôle de l'ensemble des installations ;
- Démontage aisé des installations ;
- Possibilité d'évacuation des organes remplacés sans destruction d'élément construit ;
- Repérage de l'ensemble des réseaux et des organes de régulation, de coupure ou de commande, sur plan et sur site.

Sur l'ensemble de leur parcours, les réseaux doivent :

- Être installés dans des gaines permettant une accessibilité au réseau ;
- Être accessibles depuis des portes ou des trappes, permettant un accès complet aux réseaux et à leurs organes de coupure ou de commande, et aux pièces globalement sujettes à entretien et maintenance.

Pour les organes techniques volumineux ou pondéreux (CTA, ...), les moyens nécessaires pour leurs remplacements seront anticipés, et notamment :

- Les cheminements ;
- Les moyens de manutention ;
- Le phasage du remplacement au regard de la continuité de fonctionnement des activités.

Les plans devront faire figurer les espaces réservés à la maintenance courante dans les locaux techniques (changement des filtres des CTA...).

La fiabilité des solutions techniques constituera un critère de choix essentiel pour les maîtres d'œuvre. Des dispositions seront prises pour qu'une défaillance ne puisse avoir pour conséquence :

- La perte ou l'interruption généralisée d'une fonction ou d'un service ;
- Des risques de dommages sérieux pour les personnes ou les biens.

Charges d'entretien-maintenance :

Les installations devront être optimisées afin de limiter les coûts de fonctionnement lié à l'entretien/maintenance.

Qualité :

Il sera exigé les niveaux de confort suivants :

- Confort thermique par maintien des températures de consigne avec instrumentation permettant la vérification de l'atteinte de l'exigence ;
- Confort visuel par la prise en compte de l'éclairage naturel et artificiel sans éblouissement et garantissant un niveau d'éclairement conforme aux dispositions de la NF EN 12 464 ;
- Confort en termes de qualité d'air avec la mise en œuvre d'une ventilation mécanique double flux avec instrumentation permettant la vérification du respect des seuils de concentration en [CO₂].

Outils :

Afin d'assurer le suivi des exigences de qualité ci-dessus, il sera notamment mis en œuvre une Gestion Technique du Bâtiment. Cet outil permettra de faciliter l'Exploitation-Maintenance tout en fournissant les informations nécessaires pour améliorer cette dernière.

La GTB sera simple et ergonomique dans sa conception et son exploitation. Elle regroupera les fonctionnalités de supervision, d'alarmes techniques, de pilotage et de suivi énergétique. Tous les équipements supervisés et/ou pilotés en GTB devront pouvoir être commandés localement en cas de dysfonctionnement de celle-ci. Il sera prévu une connexion à distance à la GTB.

1.4 Données juridiques

Les parcelles sont bien propriétés de l'État affectées à ses opérateurs établissements publics : l'UGA, Grenoble INP-ESISAR, UGA et le CROUS.

La plupart des parcelles sont mentionnées dans la convention d'utilisation n°26-2026-95 (durée de 20 ans à compter du 01/04/2026) entre l'UGA et l'Etat.

Attention toutefois certaines parcelles sont à la fois mentionnées dans la convention entre l'UGA et l'Etat mais également dans celle entre l'Etat et Grenoble INP – ESISAR, UGA (ex : BN043, BN0245, BN0249, BN067).

L'implantation privilégiée sur le parking nord de Briffaut est conditionnée par la négociation de servitudes avec Technosite. En cas d'impasse, le scénario alternatif d'implantation dans la cour de Briffaut ne présente pas de difficulté.

2. Situation actuelle

2.1 Panorama de l'existant

- N° Chorus du site 171596
- N° Chorus des bâtiments : Briffaut A : 428333 / Briffaut B : 428337 / IUT A : 428338 / IUT B : 428339 / IUT C : 428340 / IUT D : 428341 / IUT E : 428343 / IUT centre de vie : 428342

- Surfaces :

BATIMENT UGA (+CROUS)	SDP m²
Briffaut A - DSDA	4 690
Briffaut B - DSDA	1 758
INP Esisar 01	4 054
INP Esisar 02	2 407
INP Esisar 03	1 803
IUT Valence bâtiment A	3 624
IUT Valence bâtiment B	2 861
IUT Valence bâtiment C	1 366
IUT Valence bâtiment D	1 195
IUT Valence bâtiment E	1 166
IUT Valence centre de vie	240
Périmètre programmation	
TOTAL SDP m²	25 164

- Effectifs étudiants au 21/11/25 (Formation initiale et continue)
 - Le DSDA propose 8 formations scientifiques et sportives. Il comptabilise 9887 étudiants dont 88 étudiants de master IN, 17 personnels BIATSS, 43 ETP d'enseignants et 3500h de vacataires.
 - ⊕ Grenoble INP-ESISAR, UGA et Grenoble IAE-INP, UGA comptent 542 étudiants,
 - L'IUT de Valence-UGA comptabilise 1104 étudiants, 100 personnels administratifs et 200 vacataires.

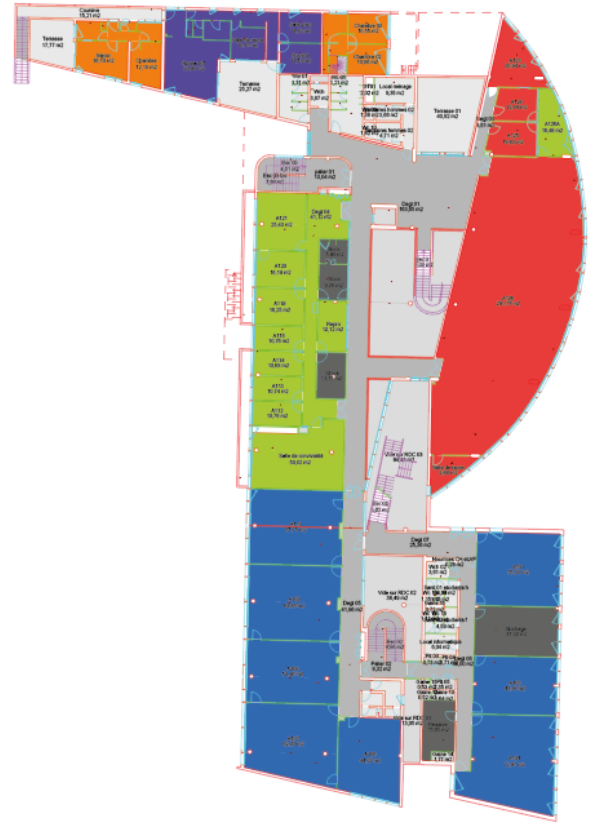
○ *Plan des niveaux*

BRIFFAUT A

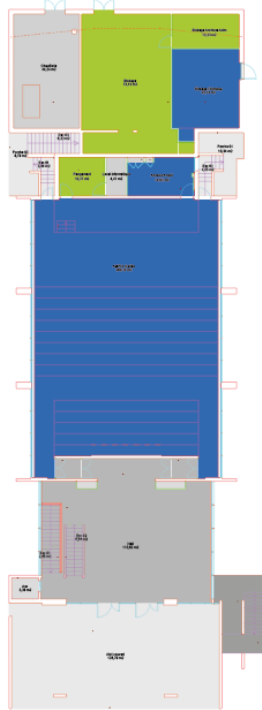
RDC



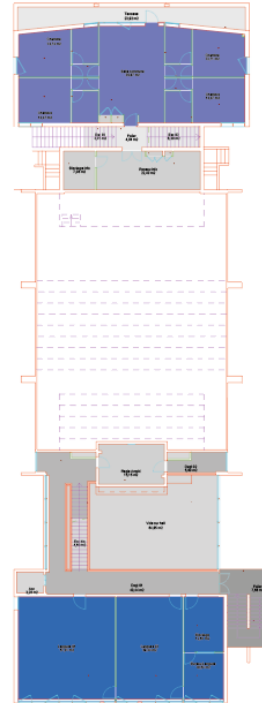
R+1



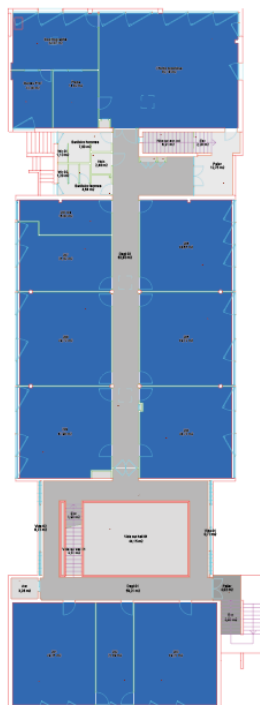
BRIFFAUT B
RDC



R+1



R+2



- Bureaux et espaces administratifs
- Locaux DGD PAT
- Locaux DGD SI
- Espaces d'enseignement
- Locaux mutualisés - étudiants
- BDE
- Circulations
- Sanitaires
- Logistique et locaux techniques
- Logement de fonction - services centraux

Briffaut B:



Paramètres	Catégories	Catégories	Situation
Numéro Chorus du/des bâtiment(s)			Briffaut A Briffaut B
Occupation			
Statut juridique (D/L/MD) (1) ou bien propre	Le bâtiment est attribué à titre de dotation de l'Etat ou convention d'utilisation. Servitudes en négociations		
Surfaces		Sun (surface utile nette)	Sub (surface utile brute)
	Administration BIATSS	380	424
	Enseignement/ recherche Admin	262	378
	Enseignement (salles de cours, TD)	2 662	3 547
	Salles de réunion mutualisées	111	120
	Documentation	319	319
	Restauration	0	0
	Vie étudiante	182	213
	Logement de fonction	177	261
	Autres	0	64
	Circulations primaires	0	807
	Total	4 092	6 132
Effectifs / Postes de travail (PdT) (L)	Pour activité « Administration » (L)	Postes de travail	
	ETPT Enseignants chercheurs et assimilés	47	
	Agents /BIATSS	24	
	Total	71	
Effectifs étudiants			
	Formation initiale (y compris alternance et apprentissage)	907	
	Formation continue		
	Total	907	
Taux d'occupation (L)			
Pour BIATSS	Ratio Sun/Sub	0,90	
Pour BIATSS	Ratio Sub/PDT	17,67	
Pour BIATSS	Ratio Sun/PDT	15,82	
Autres données	Surface d'archives (en m2)	248,52	
	Emplacements de stationnement (nombre)	SO	
	Surface du restaurant inter-entreprises ou inter-administrations (en m2) le cas échéant	SO	

2.2 Difficulté et inadaptations des locaux actuels

Difficultés fonctionnelles

Les travaux entamés dans le cadre du CPER XIV ont permis de compenser partiellement la perte de surfaces due au transfert du site Rabelais.

Cependant, on peut noter un certain nombre de dysfonctionnements fonctionnels :

- Le manque d'espace pour la surveillance d'examens
- Les amphithéâtres ne sont pas accessibles à des enseignants PMR
- Le manque d'espaces de réunion pour le personnel du DSDA, l'absence de salle du Conseil
- L'absence de développement des formations par manque d'espace
- Une forte problématique d'emploi du temps pour faire correspondre les disponibilités des étudiants/enseignants/disponibilité des salles, accrue par le nombre d'enseignants localisés à Grenoble
- Une problématique de la gestion des salles qui n'est pas faite à l'échelle du Campus
- Des places assises limitées dans la bibliothèque et un accès sur des horaires restreints : souhait de pouvoir l'ouvrir indépendamment le soir ou le samedi. Par ailleurs, la demande de rapatrier des collections d'ouvrages scientifiques actuellement stockés à la BU Rodolphe Pesce du centre-ville de Valence (site Latour Maubourg) est exprimée depuis plusieurs années, ainsi que celle d'élargir l'offre d'ouvrages à l'emprunt sur le campus Briffaut, celui-ci ne disposant aujourd'hui pas d'une véritable bibliothèque universitaire (mais de bibliothèques de composante de plus faible dimension).
- Pas d'esprit campus
- Un manque d'espaces de vie pour les étudiants
- Un manque de d'amphithéâtres conformes en termes de renouvellement d'air et plus confortables thermiquement



Difficultés techniques

Bâtiment Briffaut A

On peut noter un certain nombre de dysfonctionnements d'ordre technique :

- Les amphithéâtres Lavoisier et Fermat présentent des défaillances thermiques en matière d'isolation et de ventilation. Le renouvellement d'air hygiénique n'est pas non plus assuré à ce jour, les CTA étant à l'arrêt / présentant des pannes, la qualité d'air intérieur est donc très dégradée dans ces locaux, accueillant jusqu'à 2x130 étudiants simultanément.

- La façade Est ne dispose pas de protections solaires et son exposition solaire ne permet pas un confort thermique suffisant, y compris dans l'extension récente.
- Le 2^{ème} étage n'est pas utilisable au maximum de sa capacité (387 personnes) car les unités de passage ne permettent pas un effectif de plus de 300 personnes. Des dispositions ont été prises par le Directeur d'établissement pour respecter ces dispositions. (Source : Commission de sécurité Briffaut 1 du 23/08/2023)

2.3 La situation future du site sans projet

En l'absence d'intervention sur le site, que ce soit dans le cadre d'une construction neuve comme de la réhabilitation partielle des bâtiments Briffaut A et B, voici les principales problématiques qui demeurent à l'échelle du site :

- un manque d'espaces tant pédagogiques (grandes salles pour les examens et salles de TD principalement), qu'administratif (salles de réunion) ou étudiants avec un nombre de places limité dans la bibliothèque, l'absence de locaux type atelier ou espace de stockage pour la réalisation de projets étudiants ou d'accès à des salles de travail en petit groupe et en autonomie.
- l'impossibilité, en l'absence des dégagements de secours nécessaires, de densifier l'usage du R+2 du bâtiment Briffaut A, avec une limitation des effectifs pouvant être accueillis.
- une accessibilité encore partielle, en particulier aux amphithéâtres.
- un inconfort important des personnels comme étudiants dans le cadre de l'usage des locaux de formation : inconfort thermique en particulier l'été, par manque d'isolation de certaines zones des bâtiments existants et du fait de l'absence de ventilation ou de brassage d'air (encore moins de climatisation) des espaces.
- une qualité d'air intérieur dégradée dans les amphithéâtres en particulier, qui concentrent jusqu'à 130 et 250 étudiants à capacité totale.

Cela représente un véritable frein au développement des formations, qui bénéficient sur Valence d'un véritable soutien de la Région et des acteurs économiques et affichent donc une croissance à l'heure où les effectifs étudiants auraient ailleurs tendance à stagner voire baisser.

En particulier, le fait de ne pas permettre au master Ingénierie Nucléaire de doubler ses effectifs d'ici à la rentrée 2027 (pour une diplomation en août 2029, en amont de la validation de l'objectif au 1^{er} juin 2030) en leur offrant les espaces de formation nécessaire, viendrait hypothéquer le financement obtenu au titre du dispositif Compétences et Métiers d'Avenir France 2030. Cet engagement fait partie d'un projet plus vaste, intitulé N2G2V Nouvelles génération de diplômés en nucléaire à Grenoble et Valence, avec à la clé un cofinancement de 5 M€ sur 5ans.

Enfin, la vie de campus, nécessaire au bien-être et au développement des étudiants est aujourd'hui un point faible du site Briffaut. Les étudiants de plusieurs composantes s'y croisent et bénéficient de services minimums ou au mieux hétérogènes en termes d'accompagnement à la scolarité, d'accès à des espaces de travail adaptés aux nouvelles pédagogies (petit groupe, mode projet, espaces connectés, visio) ou d'horaires d'ouverture compatibles avec leurs contraintes. La forte demande d'un

véritable *learning center*, concentrant ces services et adossé à un espace documentaire commun aux composantes du site, émerge de ce constat.

3. Présentation des différents scénarios étudiés

Les 2 scénarios étudiés sont les suivants :

- Scénario 1 : scénario optimisé Master IN
 - Le scénario 1 repose sur les principes suivants :
 - Délocalisation du **master IN dans le bâtiment neuf Briffaut Commun**, ne comprenant qu'**un seul amphi de 90 places**
 - Réhabilitation complète (CTA et enveloppe) des **amphithéâtres de Briffaut A et B**
 - Réhabilitation des locaux libérés **de Briffaut A** par les mouvements dans **Briffaut Commun** :
 - Création d'espaces pédagogiques banalisés
 - Densification des usages au R+2 par la création d'un escalier de secours
 - DGD PAT et DSI dans Briffaut A
- Scénario 2 : scénario non optimisé Master IN
 - Le scénario 2 repose sur les principes suivants :
 - Délocalisation du **master IN dans le bâtiment neuf Briffaut Commun** comprenant **2 nouveaux amphis de 70 et 90 places**
 - Réhabilitation partielle (CTA uniquement) des **amphithéâtres de Briffaut A et B**
 - Réhabilitation des locaux libérés **de Briffaut A** par les mouvements dans **Briffaut Commun** :
 - Création d'espaces pédagogiques banalisés
 - Densification des usages au R+2 par la création d'un escalier de secours
 - DGD PAT et DSI dans Briffaut A

3.1 Le scénario non retenu

Le scénario 2, intitulé « scénario non optimisé Master IN » a été écarté par l'UGA au profit du scénario décrit au point 3.2.

Le projet vise à « **faire campus** » en privilégiant la mutualisation des espaces à l'échelle des trois composantes, tant pour optimiser le taux d'occupation des locaux que pour limiter le coût de la construction neuve qui en découle. L'effort financier a été privilégié sur l'amélioration des existants plutôt que de dupliquer des fonctions, notamment du point de vue énergétique et du confort des usagers des amphithéâtres existants.

Le scénario 2 ne répondait pas aux objectifs d'occupation, de mutualisation et de coût global d'opération de l'UGA.

3.2 Le scénario privilégié

a) Présentation du scénario privilégié et argumentaire

Sur le plan fonctionnel :

- RDC Briffaut A
 - Aile Nord : Création d'un pôle DGD PAT comprenant :
 - Un stock logistique et son poste de consultation
 - Bureaux DGD PAT
 - Implantation d'une sous-station RCU pour raccordement énergétique
 - Conservation d'un seul logement de fonction (réduit à T1)
 - Maintien des amphithéâtres 1 et 2 (130 places chacun)
- R+1 Briffaut A
 - Aile Nord : Décloisonnement des locaux DSI
 - Transformation des anciens logements en espaces supports (salle de réunion mutualisée et pôle DSI) et circulation principale permettant de boucler l'ensemble du niveau
 - Création d'un passage dans l'actuel WC PMR avec dévoiement des gaines AE/EU/EV
 - Création d'un nouveau WC PMR aux normes accessibilité
 - Création d'une salle de TP danse et vestiaires attenants
 - Salle équipée d'un parquet acoustique et ventilation renforcée
 - Vestiaires avec ventilation et stores
- R+2 Briffaut A
 - Création de deux salles de TD de 27 places
 - Installation d'un escalier de secours extérieur (1UP) accessible depuis un couloir créé par la réduction d'une salle de TD (capacité à 22 places)
 - Décloisonnement des bureaux existants pour création de bureaux enseignants type open-space
 - Création d'une salle de biologie moléculaire avec l'implantation de sorbonnes et occultation dans une salle de TD
 - Transformation de salles de réunions mutualisées en salle de TP physiologie avec le démontage des gradins
- Construction d'un bâtiment mutualisé « Briffaut Commun »
 - Création d'espaces pédagogiques mutualisés avec accès prioritaire pour le master IN : Construction d'un amphithéâtre 90 places + 3 salles de TD et 2 de TP informatique
 - Création d'un Learning center : avec des horaires d'ouverture élargis, dimensionné pour le fonds commun BURP, DSDA et potentiel pour fonds INSPE 26 et l'IUT de Valence-UGA.
 - Création d'espaces dédiés à la vie étudiante.

Sur le plan technique et énergétique :

- RDC Briffaut A
 - Création d'une liaison entre locaux DGD PAT
 - Création d'un local dédié à la sous-station pour le passage au réseau de chaleur

- urbaine
- Travaux énergétiques sur l'enveloppe et le CVC des deux amphithéâtres
- R+1 Briffaut A
 - Pose de stores sur les cloisons vitrées des vestiaires attenants à la salle de TP danse
 - Aménagements spécifiques (parquet acoustique, traitement CVC, finitions) pour évolution de l'usage de la bibliothèque en TP danse
 - Création/Modifications de sanitaires, douches et WC PMR
 - Comprenant le dévoiement des gaines AE/EU/EV
- R+2 Briffaut A
 - Création d'une circulation et d'un accès à une issue de secours avec création d'un escalier extérieur en façade
 - Adaptation des réseaux CFO/CFA pour la salle de TP Physio
 - Travaux de décroissement
- RDC Briffaut B
 - Travaux énergétiques sur l'enveloppe et le CVC de l'amphithéâtre Galilée de 250 places

Sur le plan économique :

Estimation prévisionnelle des travaux : 12,8 M€ TDC valeur octobre 2025

Coût prévisionnel comparé des scénarios sur 10/20/30 ans :

Il a été considéré les hypothèses suivantes :

- Briffaut A et B uniquement (pas de bâtiment neuf)
- Taux d'actualisation de 2 %/an
- Taux de dégradation de 2,5%/an s'appliquant aux charges d'entretien maintenance en l'absence de rénovation
- Coût d'entretien maintenance de :
 - 18.83€/m² (hypothèse de référence, coûts actuels constatés)
- Montant investi dans le cadre du scénario privilégié pour les travaux énergétiques dans Briffaut A et B : 618 240 € HT soit 1 020 960 € TDC

	OPTION DE REFERENCE	SCENARIO PRIVILEGIE (AVEC TRAITEMENT DE L'ENVELOPPE DES 3 AMPHIS EXISTANTS)	SCENARIO NON RETENU (SANS TRAITEMENT DE L'ENVELOPPE DES 3 AMPHIS EXISTANTS)
COUT GLOBAL* / 10 ANS (€TTC)	3 640 578	3 988 558	3 773 746
COUT GLOBAL* / 20 ANS (€TTC)	7 584 002	7 607 096	7 418 535
COUT GLOBAL* / 30 ANS (€TTC)	12 499 314	12 018 074	11 861 512

* Cout global = couts d'investissement pour les travaux d'amélioration énergétique (système + enveloppe) + coûts de fonctionnement

Les coûts de fonctionnement comprennent :

- Le coût des énergies
- Eau/fluides
- Entretien et maintenance
- Nettoyage et déchets

Compte tenu de l'opération envisagée, il est estimé une réduction des dépenses énergétiques pour les bâtiments Briffaut A et B **de 15 000 €TTC, soit 17% d'économie/an.**

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

b) Dimensionnement du projet

Les hypothèses d'effectifs pour Briffaut A et B sont :

- 957 étudiants avec le master IN (M1 et M2 en alternance) qui vise une projection à 140 étudiants (90 étudiants à date)
- 17 personnels BIATSS
- 43 ETP d'enseignants
- 5 personnels DGD PAT et SI

local	Hypothèses dimensionnement			Besoins en surfaces			Scenario retenu	
	PdT	Capacité	Ratio	nombre	surface unitaire	surface totale	Dans l'existant (Briffaut A)	Bâtiment mutualisé (Briffaut C)
ACCUEIL								
Hall						pm		pm
ESPACES ETUDIANTS						929 m²	929 m²	
Espace de recontre / échanges / détente						227 m²		227 m²
Espace de vie étudiant		130	1,4	1	182 m ²	182 m ²		182 m ²
Stockage attenant				1	45 m ²	45 m ²		45 m ²
Ateliers de projets étudiants						120 m²		120 m²
Espace projet / atelier BVE				3	16 m ²	48 m ²		48 m ²
Stockage dédié à tous les BDE				4,5	16 m ²	72 m ²		72 m ²
Learning Center						582 m²		582 m²
Entrée, banque d'accueil						pm		pm
Réserve / back-office				1	40 m ²	40 m ²		40 m ²
Bureau double				1	15 m ²	15 m ²		15 m ²
Places de travail, lecture		80	3	1	240 m ²	240 m ²		240 m ²
Rayonnage - BURP fond commun		149	5	1	30 m ²	30 m ²		30 m ²
Rayonnage - DSDA BU composante		110	5	1	22 m ²	22 m ²		22 m ²
Rayonnage - Réserve intégration bibl. INSPE + IUT		259	5	1	52 m ²	77 m ²		77 m ²
<i>Rayonnage - IUT BU composante</i>		<i>95</i>	<i>5</i>	<i>1</i>	<i>19 m²</i>	<i>pm</i>		<i>pm</i>
Salle de formation "pédagogie active"		15	2,5	1	38 m ²	38 m ²		38 m ²
Salle de travail en autonomie 4 personnes		4	2	4	8 m ²	32 m ²		32 m ²
Salle de travail en autonomie 8 personnes		8	2	4	16 m ²	64 m ²		64 m ²
Bureau permanence Centre de santé de Valence		2	6	1	12 m ²	12 m ²		12 m ²
Bureau banalisé Services mutualisés		2	6	1	12 m ²	12 m ²		12 m ²
ESPACES PEDAGOGIQUES						1 138 m²	724 m²	414 m²
Enseignement théorique						604 m²	190 m²	414 m²
Salle de TD mutualisables		36	1,5	2	54 m ²	108 m ²	108 m ²	
Salle de TD Master IN		36	1,5	3	54 m ²	162 m ²		162 m ²
Salle informatique Master IN		30	2,5	2	75 m ²	150 m ²		150 m ²
Amphitheatre 70 places MIN		70	1	1	82 m ²	82 m ²	82 m ²	
Amphitheatre 90 places MIN		90	1	1	102 m ²	102 m ²		102 m ²
Régie amphitheatre		12				pm compris		
Enseignement pratique						180 m²	180 m²	
Salle de TP - Physiologie de l'effort "Spé Cyclisme"		32	4	1	128 m ²	128 m ²	128 m ²	
Salle de culture cellulaire, salle noire,		17	4	1	52 m ²	52 m ²	52 m ²	
Salle d'activités physiques						354 m²	354 m²	
Salle de TP Danse		36	6	1	300 m ²	300 m ²	300 m ²	
Vestiaires		18	1,5	2	27 m ²	54 m ²	54 m ²	

local	Hypothèses dimensionnement			Besoins en surfaces			Scenario retenu	
	PdT	Capacité	Ratio	nombre	surface unitaire	surface totale	Dans l'existant (Briffaut A)	Bâtiment mutualisé (Briffaut C)
ESPACES ADMINISTRATIFS						382 m²	286 m²	96 m²
Administration master IN et formations pro						81 m²		81 m²
Bureau admin Master	2	2	12	2	12 m ²	24 m ²		24 m ²
Bureau- resp master	5	5	5	1	25 m ²	25 m ²		25 m ²
Bureau - resp licence pro + DEUST	3	3	20	1	20 m ²	20 m ²		20 m ²
Bureau ADMIN formation professionnelle	1	1	12	1	12 m ²	12 m ²		12 m ²
Bureaux enseignants						48 m²	48 m²	
Bureau ENS - service des langues mutualisé	4	4	24	1	24 m ²	24 m ²	24 m ²	
Bureau ENS - vacataires	4	4	24	1	24 m ²	24 m ²	24 m ²	
DGD PAT						120 m²	120 m²	
Bureaux logistique	2	1	11	2	11 m ²	22 m ²	22 m ²	
Stockage logistique				1	72 m ²	72 m ²	72 m ²	
Postes de consultation				1	14 m ²	14 m ²	14 m ²	
Stockage				1	12 m ²	12 m ²	12 m ²	
DGD SI						78 m²	78 m²	
Open space service informatique	4	4		1	60 m ²	60 m ²	60 m ²	
Stockage informatique				1	18 m ²	18 m ²	18 m ²	
Locaux supports						55 m²	40 m²	15 m²
Salle de réunion / formation UGA		20	2	1	40 m ²	40 m ²	40 m ²	
Espace de convivialité personnel		13	1,2	1	15 m ²	15 m ²		15 m ²
ESPACES TECHNIQUES						64 m²	48 m²	16 m²
Sanitaires								
						pm		pm
Vestiaires sanitaires								16 m²
Vestiaires / Douches			4	4	4 m ²	16 m ²	16 m ²	
Appartements								20 m²
Appartement de fonction				1	20 m ²	20 m ²	20 m ²	
Locaux d'exploitation								12 m²
								16 m²
Local ménage			8	1	8 m ²	8 m ²		8 m ²
Déchets courants		2	8,2	1	8 m ²	8 m ²		8 m ²
Sous-station RCU				1	12 m ²	12 m ²	12 m ²	
TOTAL SURFACES UTILES (SU)						2 513 m²	1 058 m²	1 455 m²
Circulation								436 m ²
Locaux techniques								95 m ²
TOTAL SDP Briffaut C								1 986 m²
ESPACES EXTERIEURS						60 m²		
Garage à vélo								
Garage à vélo		20	3	1	60 m ²	60 m ²	ext	ext

c) Performances techniques spécifiques

État réglementaire et technique	Données/observations	Dates
Date de construction du/des bâtiment(s)	1990	
ERP (catégorie)	Type R de 2 ^{ème} catégorie	Visite périodique Briff A 06/2023 Briff B de 12/2022
Caractère IGH (oui/non)	Non	
Diagnostic amiante ou DTA	Oui	Briff B : RAAT 20/07/2023 Briff A : RAAT 10/10/2022
Diagnostic thermique	Non	
Diagnosics complémentaires	Plomb Structures Accessibilité	A réaliser sur la base du scénario retenu
Autres		Diagnostic PEMD à réaliser

d) Traitement des réseaux & branchements

Les bâtiments Briffaut A et B sont déjà raccordés à l'ensemble des réseaux, notamment le gaz pour la chaufferie existante. (nota : un seul point de livraison pour électricité et gaz pour les deux bâtiments Briffaut A et B)

Ils sont prévus d'être raccordés au chauffage urbain (hors présente opération) à horizon 2027.

Le bâtiment neuf Briffaut Commun sera lui aussi raccordé au chauffage urbain.

3.3 Synthèse de l'ensemble des scénarios (y compris l'option de référence)

Inconvénients	Le bâti existant ne peut pas monter en capacité d'accueil sans les travaux de mise à niveaux de la sécurité incendie. Les bâtiments concernés par l'opération sont inadaptés à l'évolution des usages et des effectifs du master IN.		Travaux importants dans l'existant et en site occupé, toutefois la construction neuve permettra selon le phasage de mettre à disposition des surfaces tampons.		Mutualisation inachevée des locaux d'enseignement Scénario ne correspondant pas à l'enveloppe affectée par l'UGA Travaux importants dans l'existant et en site occupé, toutefois la construction neuve permettra selon le phasage de mettre à disposition des surfaces tampons.	
Montant de L'investissement initial (en € TDC) avec une hypothèse MGP (sans exploitation maintenance)	-		12,8 M€TDC		12,91 M€TDC	
Si location, montant du loyer et des charges annuelles						
Numéro Chorus du/des bâtiment(s) si répertorié(s)						
Occupation						
Statut juridique (D/L/MD) (1) ou bien propre						
Surfaces	SUN	SUB	SUN	SUB	SUN	SUB
Administration BIATSS	380	424	298	398	298	398
Enseignement/ recherche Admin	262	378	414	581	414	581
Enseignement (salles de cours, TD)	2662	3547	3 476	4 377	3 476	4 377
Salles de réunion mutualisées	111	120	52	59	52	59
Documentation	319	319	0	0	0	0
Restauration	0	0	0	0	0	0
Vie étudiante	182	213	585	776	585	776
Logement de fonction	177	261	95	147	95	147
Autres	0	64	37	123	37	123
Circulations primaires	0	807	0	1 213	0	1 213
Total	4092	6132	4957	7673	4957	7673
Effectifs						
Postes de travail pour activité « Administration »						
ETPT Enseignants chercheurs et assimilés	47		47		47	
Agents / BIATSS	24		24		24	
Chercheurs hébergés	0		0		0	
Total	71		71		71	

Étudiants	Option de référence	Scenarion préférentiel	Scénario 2 non retenu
Formation initiale (y compris alternance et apprentissage)	907	957	957
Formation continue			
Total	907	957	957
Taux d'occupation			
Ratio SUN/SUB (BIATSS)	0,90	0,75	0,75
Ratio SUB/PDT (BIATSS)	17,67	16,59	16,59
Ratio SUN/PDT (BIATSS)	15,82	12,40	12,40
Surface d'archives (en m ²)	248,52	246,81	246,81
Emplacements de stationnement (nombre)	SO	-96	-96
Surface du restaurant RIE ou RIA le cas échéant	SO	SO	SO

3.4 Procédure, risques, données financières, conduite du scénario privilégié

a) Choix du mode de réalisation et de la procédure

Le projet sera conduit dans le cadre de l'ex-loi MOP, telle que décrite dans le Code de la Commande Publique : marché de maîtrise d'œuvre, puis marchés de travaux :

- Procédure d'appel d'offre ouvert avec négociation avec remise de prestations
- Phase candidature : 3 candidats admis à présenter une offre
- Phase offre : comité de sélection du lauréat
- Notification du marché de maîtrise d'œuvre
- Réalisation des études
- Sélection des entreprises sous forme d'un appel d'offre
- Réalisation des travaux

b) Analyse des risques

En phase amont (programmation, études de conception avant travaux) :

Nature du risque	Caractérisation précise	Impact sur les coûts*	Impact sur les délais*	Probabilité *	Mesures de maîtrise ou de réduction**	Pilotage du risque***
Mise en place du financement	Non obtention des subventions	très important	très important	moyenne	Suspension opération	Financeurs
Mise en place du financement	Retard de versement	faible	Très important	faible	Suivi appel de fond	UGA
Passation du marché global	Concours infructueux	important	Très important	faible	Attention concernant le choix des équipes de MOE et de l'entreprise générale à concourir et analyse du coût par un économiste en phase programme et en analyse des offres	UGA/Program miste
Prévention des aléas techniques spécifiques (plomb, amiante, ...)	Repérage d'amiante	Important	moyen	moyen	Réalisation de diagnostics anticipées Aléas de chantier budgétés	UGA
	Repérage des réseaux existants	Important	moyen	moyen	Réalisation de détection et de relevés des réseaux existants	UGA
Prévention des aléas techniques particuliers (site occupé, opération à tiroirs, monument historique, etc.)	Délais de libération du site non respecté	Important	important	moyenne	Suivi avancement en COTECH utilisateur	UGA/ COTECH
Retard ou recours contre les autorisations administratives	Retard obtention PC	moyen	moyen	moyenne	Rencontre et présentation du projet avec les services instructeurs si nécessaire	UGA/ Groupement

En phase de travaux :

Nature du risque	Caractérisation précise	Impact sur les coûts*	Impact sur les délais*	Probabilité*	Mesures de maîtrise ou de réduction**	Pilotage du risque***
Mise en place du financement	Mise en place des CP cohérente avec la programmation du projet	faible	moyen	faible	Evaluation de l'échéancier des dépenses Encadrement administratif des conventions	UGA
Difficultés dans les travaux (retards, défaillances, modification du programme, etc.)	Organisation de la maîtrise d'ouvrage : processus de décision	important	moyen	moyen	Veille à l'attribution des marchés Mise en place d'outil de reporting. Réunion de coordination	UGA/ ATMO
Difficultés dans les travaux (retards, défaillances, modification du programme, etc.)	Défaillances d'entreprises, forts aléas de chantier, modifications de programme en cours de chantier...	variable	variable	moyen	Qualité des études d'avant-projet, qualité de la consultation	UGA/ Groupement
Découvertes non anticipées dans l'existant	Découverte de polluants ou de désordres en cours de chantier	élevé	élevé	moyen	Diagnostics fins à mettre en œuvre (amiante, structure...)	
Aléas inhérents au déroulement du chantier (climat, sinistres, etc.)	Glissement des délais pour cause d'aléas	faible	moyen	moyen	Préparation de chantier, élaboration d'un calendrier réaliste Privilégier les travaux hors d'eau/hors d'air l'hiver	UGA/groupement
Santé du groupement	Liquidation d'une entreprise en cours de chantier	faible	important	Très faible	Entreprise générale	UGA/groupement

En phase d'exploitation :

Nature du risque	Caractérisation précise	Impact sur les coûts*	Impact sur les délais*	Probabilité*	Mesures de maîtrise ou de réduction**	Pilotage du risque***
Dérive des coûts d'exploitation et/ou des performances des ouvrages	Dépenses des fluides > à la prévision	variable	très faible	faible	Qualité de la conception puis de l'exploitation Pilotage de la consommation des fluides avec un outil de suivi,	UGA/Groupement
Non atteinte des exigences de confort ou de performance	Non-respect des exigences de confort (température, éclairage...) Non-respect des exigences de performance énergétique (consommation s...)	variable	Très faible	faible	Définition des exigences de confort et d'engagement à l'établissement du contrat Définition des procédures de vérification Mesure incitative de respect des exigences par définition de pénalités	UGA / Groupement / AMO EM

3.5 Coûts et soutenabilité du projet

a) Coûts du projet

Estimations réalisées par un programmiste (EGIS)

Estimation travaux HT

Travaux	Sous-total € HT	Total € HT
Bâtiment neuf Briffaut commun		5 664 410
Construction TCE	5 427 837	
Espaces extérieurs / VRD	236 574	
Bâtiment existant Briffaut B		319 540
Traitement thermique de l'amphi (systèmes)	220 000	
Traitement thermique de l'amphi (enveloppe)	99 540	
Bâtiment existant Briffaut A		776 946
Traitement thermique aile nord est (salle de danse)	102 000	
<u>RDC</u>		
Traitement thermique des deux amphis (systèmes)	255 000	
Traitement thermique des deux amphis (enveloppes)	43 700	
Aménagement de 2 bureaux DGDPAT dans ancien logement	20 549	
Création d'ouvertures entre locaux DGDPAT	14 384	
Création Logement T1	20 549	
<u>R+1</u>		
Création d'un passage dans actuel WC PMR - accès DGDSI	27 639	
Création nouveau WC PMR	7 346	
Aménagement salle TP danse dans actuelle bibliothèque	101 678	
Réaménagement aile Nord	79 628	
<u>R+2</u>		
Aménagement salle biologie moléculaire dans A211	13 100	
Bureau enseignant (décloisonnement)	3 596	
Escalier de secours extérieur	61 648	
Salle TP Physio	15 772	
Aménagement de 2 salles de TD dans la salle info MIN	10 357	
TOTAL TRAVAUX €HT		6 760 897
COÛT D'OPERATION € TDC		12 800 000

Estimation de l'opération TDC

Postes de dépenses	Taux	Montant € HT	Montant € TDC
Mandat - Etudes hors MOE		60 000	72 000
DIAG (structure + Amiante/plomb + PEMD + contrôle visuel fin désamiantage + provisions)		30 000	36 000
Etudes géotechniques		20 000	24 000
Aléas		10 000	12 000
Mandat - Travaux		8 131 799	9 758 159
Lots travaux		6 760 897	8 113 076
Aléas imprévus	6,0%	436 607	523 928
Aléas MOA	1,0%	72 768	87 321
Aléas tolérance MOE conception	3,0%	202 527	243 032
Aléas tolérance MOE DET	3,0%	218 303	261 964
Actualisation	4,5%	313 354	376 025
Révisions provisionnées	1,8%	127 344	152 812
Mandat - Honoraires techniques		1 209 629	1 451 555
Maitrise d'œuvre	12,0%	810 108	972 129
Contrôle technique	0,9%	60 758	72 910
Coordination SPS	0,5%	33 754	40 505
OPC	1,5%	101 263	121 516
Prime aux candidats non retenus	9,6%	77 770	93 324
Aléas	6,0%	65 019	78 023
Actualisation	2,0%	21 673	26 008
Révisions provisionnées	3,6%	39 282	47 139
Mandat - Divers		317 592	358 286
Participation équipements publics (PUP, ZAC) / PFAC (participation assainissement collectif) / TA (taxe aménagement)		24 000	28 800
Frais raccordement réseau		50 000	60 000
Frais membres jury		3 000	3 600
Autres frais divers : constat huissier, affichage PC		5 000	6 000
Frais de reproduction et de communication		3 000	3 600
Frais d'appels d'offres		10 000	12 000
Géomètre		10 000	12 000
Assurance DO	0,5%	31 700	31 700
Assurance TRC	1,3%	82 420	82 420
Récolement réseaux		5 000	6 000
Frais nettoyage		5 000	6 000
Gardiennage		2 000	2 400
1% artistique	1,0%	38 400	46 080
Plans d'évacuation + extincteurs		8 000	9 600
Aléas		35 072	42 086
Actualisation		5 000	6 000
MOA - Dépenses en direct		1 031 866	1 160 000
Programmation		108 750	52 260
Diagnostics		10 000	12 000
Relevés géomètre		10 000	12 000
Publication, reprographie		2 000	2 400
Honoraire mandataire		250 000	300 000
Consignations		5 000	6 000
Actifs VDI / bornes wifi		80 000	96 000
Premiers équipements / mobilier		329 626	395 551
AMO déménagement		35 000	42 000
Frais déménagement / stockage provisoire mobiliers		30 000	36 000
Frais relogement provisoire		30 000	36 000
Frais nettoyage		5 000	6 000
Gardiennage		3 000	3 600
Bennes déchets déménagement		2 000	2 400
Relevés plans SIPI		20 000	24 000
Aléas		73 409	88 091
Actualisation	5,0%	28 081	33 698
Révisions provisionnées		10 000	12 000
TOTAL		10 750 886	12 800 000
<i>Dont aléas provisionnés</i>		<i>1 113 705</i>	<i>1 336 446</i>
<i>Dont actualisations provisionnées</i>		<i>368 108</i>	<i>441 730</i>
<i>Dont révisions provisionnées</i>		<i>176 626</i>	<i>211 951</i>

Coûts de fonctionnement actuels :

	Briffaut A et B (€TTC)
Energie	86 637,30
Eau / Fluides	12 241,01
Entretien et Maintenance	123 613,61
Nettoyage et déchets	63 745,68
Sûreté, sécurité, gardiennage	0,00
GER	0,00
TOTAL	286 237,59

Coût moyen de fonctionnement : 43,60 €TTC/m².

Coûts de fonctionnement prévisionnel :

Il a été considéré une revalorisation de l'Exploitation Maintenance (2%/an). Les dépenses énergétiques ont été estimées sur la base des travaux d'amélioration énergétique prévus.

	Briffaut A et B (€TTC)
Energie	71 692,93
Eau / Fluides	12 241,01
Entretien et Maintenance	123 613,61
Nettoyage et déchets	63 745,68
Sûreté, sécurité, gardiennage	0,00
GER	0,00
TOTAL	271 293,23

Coût moyen de fonctionnement : 41,30 €TTC/m².

Le coût de fonctionnement prévisionnel présente un gain de 5% par rapport au coût de fonctionnement initial.

Les prestations d'Eau / Fluides, Nettoyage et déchets et Sûreté, sécurité et gardiennage n'étant pas modifiées dans le cadre du projet, leurs coûts de fonctionnement sont inchangés par rapport à la situation de référence.

Le projet présente un gain significatif de 17% sur les dépenses énergétiques.

La prestation d'Entretien et Maintenance n'a pas été revalorisée car le périmètre reste constant.

b) Financement du projet

Le cout total du projet est estimé à 12.8 M€ TDC

<i>Financier</i>	<i>CPER XV</i>	<i>Complément Rovaltain</i>	<i>Financement total</i>
Etat	2,3	1	3,3
Région AuRA	3,5	1,2	4,7
CD 26	3,5	1	4,5
UGA fonds propres		0,3	0,3
TOTAL	9,3	3,5	12,8

c) Déclaration de soutenabilité

Il n'y a pas de dépassement d'enveloppe financière envisagée.

Les surcouts éventuels type aléas sont compris dans les provisions.

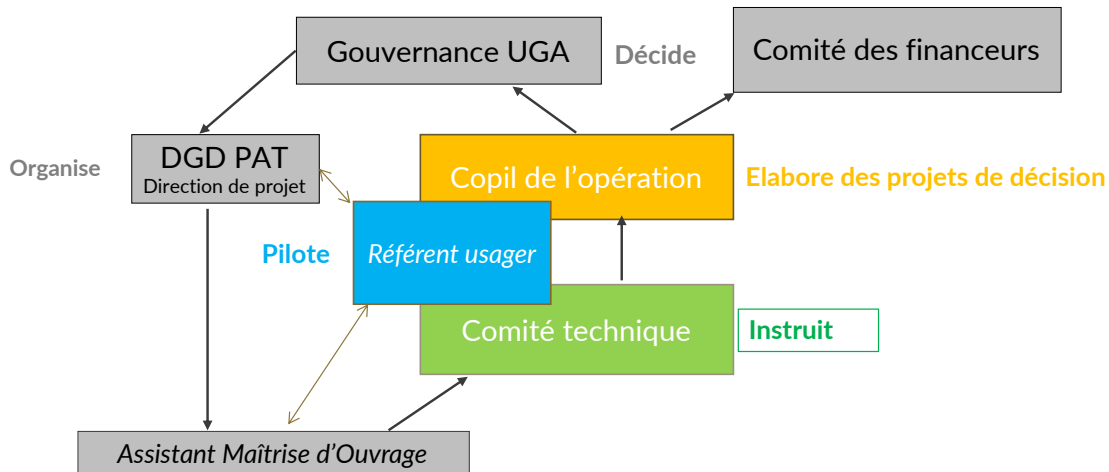
L'UGA réalise des diagnostics complets (amiante avant travaux, structures) afin de bien éclairer l'état des lieux.

3.6 Organisation de la conduite de projet

a) Modalités de la conduite de projet

L'Université Grenoble-Alpes sollicitera auprès du préfet de région la maîtrise d'ouvrage confiée de l'opération après agrément du présent dossier d'expertise.

La conduite de projet portée par l'UGA repose sur une organisation structurée et une répartition claire des rôles entre les acteurs clés : **direction opérationnelle d'opération, porteur de projet** et les instances de gouvernance (comité technique et comité de pilotage).



- **le comité de pilotage** : Il s'assure que le développement de l'étude de programmation reste cadré dans la politique définie par l'ESR et par l'établissement. Il est invité à se prononcer et à arbitrer les décisions pour la bonne réalisation du projet. Il assure ainsi le suivi de la réalisation des études et des engagements, veille à la qualité de la transmission des informations et procède à la validation des études.

- **Le comité technique** : Il assure les analyses nécessaires à l'élaboration de propositions. Il peut prendre des pré-décisions avant les soumissions au Comité de pilotage pour validation.

- **Le référent usagers** : il est le représentant des utilisateurs du projet et rapporte au COPIL

- **La direction de projet (DGDPAT)** : elle organise et anime le comité technique et l'ensemble des analyses et investigations techniques et assure également le suivi administratif. Elle prépare le comité de pilotage.

Elle supervise les études de faisabilité techniques, financières, administratives de projets, programmes immobiliers.

Assure le lancement des opérations immobilières selon la réglementation, les délais et les financements.

Elle coordonne les différentes étapes du projet immobilier : conception (étude, montage du dossier, ...), choix des maîtres d'œuvres, construction, réception des ouvrages.

b) Organisation de la maîtrise d'ouvrage

L'UGA s'est doté d'un service de conduite d'opérations immobilières renforcé à travers une direction de la prospective et des projets immobiliers (DPPI), constituée de 6 chargés d'opération.

Les tâches de gestion administrative et financière (gestion des procédures de marchés publics, engagement financiers, vérifications des factures, ...) sont traitées par des services spécialisés : direction de la commande publique et direction du juridique, de l'administrative et des finances.

L'UGA, à travers sa direction générale déléguée au patrimoine, à l'aménagement et à la transition énergétique, assurera le pilotage opérationnel en tant que représentant du maître d'ouvrage. Il fera, par ailleurs, appel à un assistant au maître d'ouvrage (AMO) chargé de la rédaction du programme et qui sera ensuite garant de l'adéquation du projet avec ce dernier jusqu'en phase PRO. Les procédures de passation des marchés et les actes financiers seront assurés également par les services de l'UGA.

c) Principes d'organisation

A chaque étape du projet depuis la programmation jusqu'à la livraison, les parties prenantes listées ci-dessous, sont réunies afin de veiller à la cohérence du projet au plan technique, y compris énergétique et environnemental, fonctionnel et d'intégrer les contraintes ultérieures d'exploitation-maintenance.

Référent usagers :

Il est le représentant principal des utilisateurs du bâtiment. Il est épaulé par les chargés de projets de la Direction Générale Déléguée au patrimoine et les AMO.

Comité technique :

Outre le référent usagers, il est composé des représentants des occupants du bâtiment (composantes, labos, services, étudiants), de la DSI, les différentes directions de la DGD Pat et selon les problématiques de la DGD RIV, DGD Form, DVE, DGDRH, DPR...

Comité de pilotage :

Outre le référent usagers, il est composé, du DGSA, des VP patrimoine, finances, et selon le cas, de la VPE, de la VP Form, de la VP Recherche et des VP en charge des services hébergés.

En parallèle de cette organisation interne à l'UGA, un comité de pilotage élargi est constitué pour cette opération, associant les financeurs et les représentants du rectorat et des ministères de tutelle. Il se réunira au moins une fois par an. Ce comité de pilotage informe les parties prenantes du déroulement de l'opération et propose aux partenaires des éventuels ajustements nécessaires à la réalisation du projet.

L'UGA suivra le cadre administratif et technique indiqué par le rectorat pour les opérations soumises à expertise.

d) Prestations en régie

Toutes les tâches inhérentes à la conduite d'opération, y compris le paiement des prestataires, seront assurées en régie.

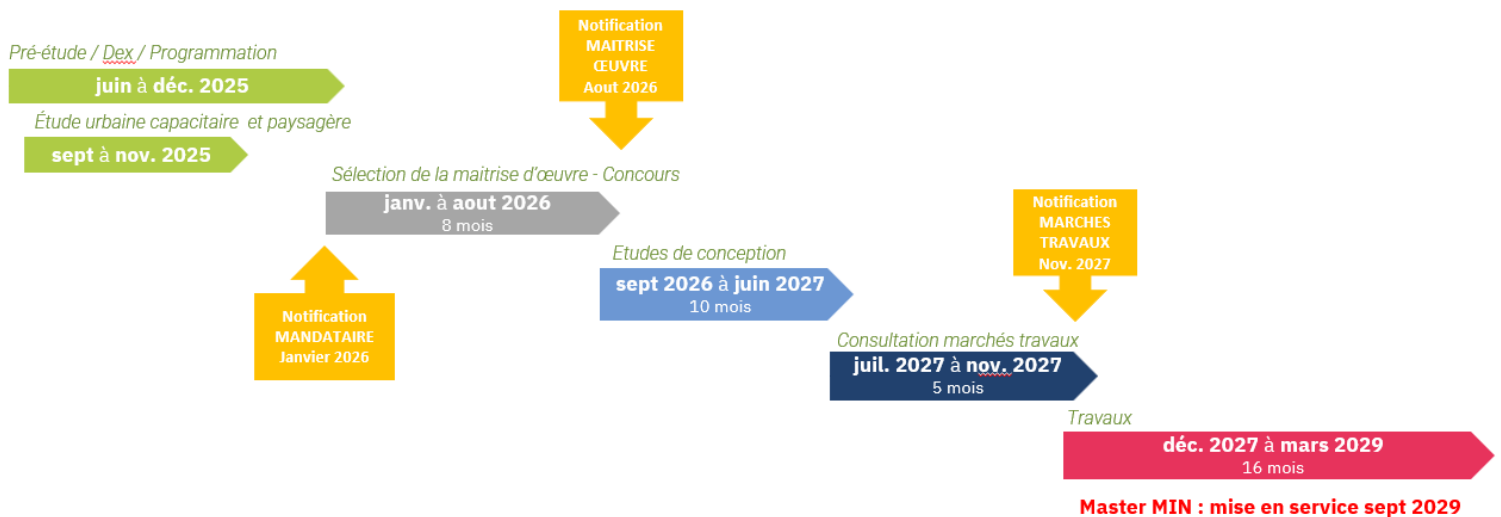
e) Prestations externalisées

Seront externalisées toutes les tâches propres à l'exécution de l'opération selon les termes d'un marché global de performance :

- **La conception et la réalisation** de l'ouvrage.
- **L'exploitation ou la maintenance** de l'ouvrage, avec pour objectif d'atteindre des performances chiffrées (niveau d'activité, qualité de service, efficacité énergétique, ...)

3.7 Planning prévisionnel de l'opération

Calendrier prévisionnel	
Validation des études de programmation/faisabilité	Décembre 2025
Lancement du marché de MOE	Janvier 2026
Notification	Août 2026
Fin des études de conception	Juin 2027
Dépôt du permis de construire	Février 2027
Consultation des entreprises	Juillet 2027 à novembre 2027
Lancement des travaux	Décembre 2027
Fin des travaux — livraison	Mars 2029
Mise en service	Septembre 2029



4. Annexes